# www.aic1231.ch

# Procès-verbal AG

du 21.09.2022 à 20h15

Présents: Alain Burri (AB), Denise de Castelberg (DC), Marc de Chassey (MC), Geneviève Locher (GL), Sophie Locher (SL), Gisèle Spescha (GS). Absents excusé: Frédéric Reverdin (FR),

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Sophie Locher, présidente de l'AIC.

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2021, ainsi que celui de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2021, qui sont à disposition sur le site de l'association (www.aic1231.ch) sous l'onglet documents.

Acceptation des 2 PV à l'unanimité sans opposition ou abstention, remerciements aux auteurs respectifs.

#### 2. Rapport d'activité et communications du président et des membres du comité:

Le comité s'est réuni à 5 reprises, a pris son repas annuel au restaurant du Vallon.

- a) Le repas automnal n'a pas pu avoir lieu, dans le contexte du COVID. Cette année, il aura lieu le 01.10. 2022.
- b) Malagnou-Paumière a été un sujet qui a passablement occupé le comité.

Des séances de travail et de conciliation ont lieu autour de ce projet, en présence d'un médiateur, désigné par l'Etat, avec les propriétaires, la commune, l'Etat, la FPLAI, l'association ProErmitage et l'AIC.

A.Burri, M. De Chassey et S.Locher ont participé à plusieurs séances où ils continuent à défendre le projet élaboré avec Mme L.Badeley, revalidé en AG en 2021. Bien sûr les deux grands enjeux autour de ce projet pour Conches restent la hauteur des bâtiments et la mobilité avec la gestion du trafic.

A.Burri fait à nouveau, à la demande de l'assemblée présente, le point sur le projet défendu par l'AIC (L.Badeley), avec notamment l'idée de la trémie pour sortir sur Malagnou.

Ce projet Malagnou-Paumière est un gros projet pour notre quartier, il double la population conchoise, d'où son impact majeur sur notre quartier en matière de circulation, d'infrastructures.

Reste à savoir si la FPLAI (petits immeubles à l'av. G.Werner) est comprise ou non dans le projet. Cela change considérablement les paramètres de densification.

La commune doit se positionner quant à ses besoins d'équipement public, ce qui va impacter l'évolution de l'école de Conches.

A ce stade des échanges, l'Etat voudrait construire plus haut que nous, en évoquant la préservation de la pleine terre.

L'AIC reste un partenaire valable dans la discussion et les réunions se poursuivent.

#### c) Le PdCom

Suite à l'AG extraordinaire (10.11.2021) de l'AIC, nous avions envoyé un courrier à la commune avec les différents points que nous voulions absolument faire changer dans le PdCom, à savoir nous demandions de supprimer la phrase « La Commune se réserve la possibilité de requérir une participation financière des propriétaires à ces études de planification de détail. » en page 178 (point E1.1), de remettre les parcelles jouxtant le secteur déclassé de Malagnou-Paumière dans les périmètres protégés, de revenir aux divers textes de protection des arbres déjà ajoutés dans la précédente version du PDCom, ainsi que de limiter les restrictions supplémentaires imposées par la Commune aux demandes d'autorisation de construire uniquement aux demandes d'autorisation de construire nécessitant une dérogation de l'article 59 alinéa 4, sauf pour les règlements applicables aux secteurs à protéger/à ménager (mesure E1).

Le PdCom a été accepté par la majorité du conseil municipal, avec comme seule modification que la participation financière est demandée au propriétaire, seulement si c'est lui qui demande la planification de détail, et non plus la commune. Nos autres demandes n'ont pas été entendues pour l'instant.

Le 30.4. et le 18.6. ont eu lieu 2 séances avec les associations, de révision du PdCom. En effet le PdCom doit présenter un zonage de la zone 5 (anciennement appelée zone villas). Il faudrait identifier des secteurs, dans cette zone, - de faible densité(ID 0,25-0,3) avec des qualités paysagères et écologiques majeures, des éléments patrimoniaux importants, des lieux mal desservis par les transports publics et/ou mal connectés aux équipements communaux par les modes doux. Ce sont des secteurs sans possibilité de dérogation. - d'autres, à davantage densifier(ID 0,3-0,6), sous condition de respecter la vision formulée par la commune dans la fiche de mesure afférente du PDCom.

La commune a établi pour ce faire des critères peu clairs d'inclusion/exclusion. De ces critères en est sorti une carte où deux secteurs concernant Conches étaient identifiés pour densifier en zone 5.

Mais l'AIC ne souhaite pas mettre des zones en plus forte densité.

L'AIC ainsi que toutes les associations présentes ont demandé de mettre toute la commune en secteur de faible densité.

Ce retour des associations doit passer en travail avec la commission du CM, puis aux services de l'Etat pour la consultation technique et à nouveau en commission, puis il devrait y avoir une consultation publique

Nous ferons peut-être alors une AG extraordinaire.

d) Rencontre annuelle avec le conseil administratif de Chêne-Bougeries (19.1.22): cartographie (ch.privé existant/voie d'accès privée réservée aux ayants droits), PdCom, Malagnou-Paumière, sens unique du ch.Dupuy, horaires des guichets communaux, agrandissement de l'école de Conches.

### 3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.

Le trésorier (FR), malheureusement absent aujourd'hui. Une lecture est donnée par GL du rapport du trésorier à l'association.

M.Denis Serdaly, vérificateur des comptes avec M.Marc Fassbind, absent ce soir, donne lecture de leur travail.

## 4. Approbation des comptes et décharge au comité.

Les comptes et décharge au comité : acceptation à l'unanimité sans opposition ou abstention.

#### 5. Fixation de la cotisation annuelle.

Le comité propose de laisser le montant de la cotisation annuelle a 40.- /foyer : acceptation à l'unanimité sans opposition ou abstention.

### 6. Election du comité et des vérificateurs des comptes.

Le comité n'a reçu aucune nouvelle demande d'adhésion.

Le comité actuel se représente, soit:

Alain Burri
Denise de Castelberg
Marc de Chassey
Geneviève Locher
Sophie Locher
Frédéric Reverdin
Gisèle Spescha

Le comité est reconduit à l'unanimité.

#### 7. Questions et divers.

- a) Gestion des déchets: suppression des containers près de l'école. Un autre emplacement est-il prévu? Selon discussion lors de l'entrevue avec le CA, pour l'instant non, les levées sont relativement fréquentes et efficaces.
- b) Lors de la fête de l'AIC, M. Olivier Bergerat propose de distribuer des flyers de l'association, afin de faire connaître l'association à un maximum de monde. SL en profite pour insister sur l'importance de venir à l'AG, lorsque 80 personnes se déplacent et soutiennent les propos du comité, cela donne une légitimité à l'association. Elle remercie les présents ce soir, même s'il y a malheureusement une manifestation communale qui s'est greffée sur la même date. MC remarque que nous sommes de loin la plus grosse association de la commune en terme de représentativité.
- 8. Présentation: « A la découverte des coléoptères emblématiques de Conches « par Mickaël Blanc, collaborateur scientifique au département d'entomologie du Musée d'histoire naturelle de la ville de Genève.

Présentation qui est extrêmement appréciée des Conchois présents.

La séance est levée à 22h30, et la soirée se continue autour d'un verre de l'amitié.